

Mairie de POIROUX 85440
116 rue du Payré
Département de la Vendée

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25-07-2022

N°45-2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq juillet à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mr Edouard de La BASSETIERE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal et date d'affichage : 18/07/2022

Présents : Edouard de La BASSETIERE, Francis CHUSSEAU, Annie RENOUF, Roger GOMET, Nicolas BOUREAU, Romain TESSIER, Sylvie LEBON, Evelyne DRAPEAU, Christine PASZKO, Frank RABILLE, Laure de Maisonneuve, Stéphane CHAIGNE, Karine GAZEAU

Absents ou excusés : Joseph BERNARD, Véronique DESMARICAUX,
Véronique DESMARICAUX a donné pouvoir à Sylvie LEBON

Secrétaire : Annie RENOUF

45-2022 TARIF REPAS RESTAURANT SCOLAIRE ET GARDERIE

Monsieur le Maire propose la révision des tarifs de la cantine et de la garderie.

Après avoir étudié les bilans de la cantine et de la garderie et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Stéphane CHAIGNE est sorti lors du vote.

- décide d'augmenter le repas des élèves de 3.10 € à 3.25 €
- décide d'augmenter le tarif de la garderie de 0.55 € à 0.60 € le ¼ heure
- fixe le tarif de 0.70 € le créneau de garderie de 8 h 30 à 8 h 50
- fixe le tarifs de 1.20 € le créneau de garderie de 16 h 30 à 17 h 15
- fixe le tarif de 4.60 € pour les repas non réservés
- fixe le tarif de 0.80 € pour les créneaux au ¼ h de garderie non réservés
- fixe les tarifs de 1.60 € pour le créneau de garderie non réservé de 16 h 30 à 17 h 15.
- fixe le tarif repas adulte/personnel/enseignant à 5.10 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2022

Fait et délibéré pour les jours, mois et an que dessus,

le 26/07/2022

Pour copie conforme au registre en mairie

Le Maire,
Edouard de La BASSETIERE

